LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Liste reprenant les informations à soumettre au Premier ministre par chaque membre du Gouvernement en vertu du Code de déontologie

Nom : BETTEL
Prénom(s) : Xavier
Fonction : Premier Ministre, Ministre d'Etat
Ministre des Communications et des Médias
Ministre des Cultes
Ministre de la Digitalisation
Ministre de la Réforme administrative

Activités rémunérées exercées au cours des 10 années précédant la prise de fonction :

- 2013-2018 : Ministre
- 2011-2013 : Bourgmestre de la Ville de Luxembourg
- 2008-2013 : Avocat au barreau de Luxembourg
- 2008-2013 : Député
- 2008-2011 : Echevin de la Ville de Luxembourg

Participations financières individualisées. sous forme d'actions ou d'autres titres. dans le capital d'une entreprise[1] :

- Akebia
- Celsion
- Deutsche Bank
- Nintendo
- Société Générale

Activités professionnelles exercées par le conjoint/partenaire au moment de la prise de fonction :

- Nature de l'activité : Architecture et promotion
- Dénomination de la fonction exercée : Architecte associé
- Nom de l'employeur (le cas échéant) : ID5, A.5. et A.3. Architecture

Je soussigné :

- certifie l'exactitude des renseignements indiqués dans la présente liste ;
- m'engage, en cas d'évolution de la situation ou des intérêts mentionnés dans les différentes rubriques, à mettre à jour la présente liste ;
- a pris connaissance que cette liste sera publiée en annexe de ma notice biographique sur le site internet du gouvernement.

Date : 31 mai 2022 S. Xavier BETTEL

[1] Les parts de fonds communs de placement, vu qu'elles ne représentent pas un intérêt direct dans le capital d'une entreprise, ne doivent pas être déclarées.